



ARRÊTÉ N° A-PM-MSE-2020-473

Pouvoirs de police : dispositions contre la propagation du covid -19

Le Maire de la commune de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid -19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire

Considérant les mesures annoncées par l'état en matière de lutte contre la propagation de lutte contre le virus covid -19

Considérant le classement du Maine et Loire en zone d'alerte

Considérant la nécessité d'éviter les rassemblements afin de ralentir la propagation du virus

ARRETE

Article 1er : les rassemblements et manifestations de plus de 10 personnes sont réglementés dans les salles et espaces publics de la commune de Montrevault-sur-Èvre

Article 2 : afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les salles louées seront interdites jusqu'au 4 janvier 2021

- aux particuliers pour des évènements festifs ou familiaux.
- aux associations en dehors de leurs activités régulières pour des manifestations ouvertes au public à l'exception des évènements culturels

Article 3 ; les aires de jeux sont interdits dans la mesure où les services ne sont pas en mesure d'assurer une désinfection systématique des installations

Article 4 ; les infractions au présent arrêté feront l'objet de poursuites, conformément aux dispositions législatives et réglementaires

Article 5 : le présent arrêté annule et remplace celui du 16 juillet 2020 n° A-PM-MSE-2020-406 et prend effet à partir du 30 septembre 2020 jusqu'au 4 janvier 2021.

Article 6 : Monsieur le Maire de Montrevault-sur-Èvre, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'Hôtel de ville de Montrevault-sur-Èvre et sur les différents sites concernés.

Ampliation est transmise à :
Monsieur le Sous Préfet de Cholet
Monsieur l'adjutant de la gendarmerie de Montrevault

Fait à Montrevault-sur-Èvre,
Le 29 septembre 2020
Le Maire,
Christophe DOUGÉ